

**VITRAY** ■ Le conseil municipal pourrait lancer une consultation

## Quel nom pour la commune ?

Meaulne et Vitray souhaitent se « marier ». Pour l'instant, on ne sait pas quel nom portera la future entité. Louis de Caumont, maire de Vitray, souhaite dépassionner le débat.

**Tanguy Ollivier**

tanguyollivier@centrefrance.com

Ce soir, le conseil municipal de Vitray devrait décider de lancer une « consultation populaire », dans les semaines qui viennent, sur le nom de la future commune qui sera formée avec Meaulne.

Un point dont Louis de Caumont a pu mesurer l'importance, après s'être exprimé début novembre lors d'une réunion publique, à Meaulne.

Ce soir-là, le maire de Vitray a déclaré qu'il trouverait dommage de sacrifier le « magnifique » nom de Meaulne, rendu célèbre par le roman d'Alain-Fournier.

« Il s'agissait d'un avis personnel qui n'engageait absolument pas l'avenir du nom de Vitray », s'empresse aujourd'hui de préciser le maire, après avoir reçu de nombreuses mar-



**CENTRE.** C'est à Meaulne que se situerait le siège de la future commune nouvelle.

ques de mécontentement d'administrés.

« De juin 2016 à 2020, nous allons entrer dans une phase de « fiançailles » avec Meaulne, pendant laquelle Vitray sera une commune déléguée et conservera son nom. Ensuite, il appartiendra aux élus de trancher... », croit savoir le maire de Vitray.

Lors de la réunion publique, Pierre-Marie Delanoy, le maire de Meaulne, avait penché en faveur de l'ad-

dition des deux noms, pour donner naissance à une commune qui s'appellerait « Meaulne-Vitray ». C'est la solution la plus fréquemment retenue quand le projet de rapprochement concerne seulement deux communes.

### À l'unanimité

Avant de déboucher sur une proposition, il faudra que les conseils municipaux se mettent d'accord, à l'unanimité. À défaut,

c'est le préfet qui proposera un nom, sur lequel les élus auront un mois pour se prononcer.

Pour l'instant, seul le conseil municipal de Vitray a voté, à l'unanimité, en faveur du rapprochement des deux communes, affirme Louis de Caumont. ■

➔ **Rendez-vous.** Le conseil municipal a lieu ce soir à la mairie. L'éventuelle « consultation populaire » sera abordée lors des questions diverses, en fin de réunion.